

Décision relative à une demande d'extension d'usages d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'extension d'usage majeur du produit phytopharmaceutique **LUNA SENSATION***

de la société BAYER SAS

enregistrée sous le n°2016-4525

Vu les éléments transmis par la Direction en charge de l'évaluation des produits réglementés de l'Anses le 31 octobre 2018,

Considérant qu'après examen de la demande, l'évaluation du produit réalisée par le Royaume-Uni, ne remplit pas les exigences prévues par le règlement d'exécution (UE) 2018/1060 de la Commission du 26 juillet 2018 renouvelant l'approbation de la substance active «trifloxystrobine», compte tenu de l'absence de prise en compte dans l'évaluation des nouvelles valeurs de référence de cette substance,

Considérant en conséquence que l'examen de la demande visée à l'article 36 du règlement (CE) n°1107/2009 n'a pu être mené,

L'extension d'usages du produit référencé ci-après n'est pas accordée en France.



Informations générales sur le produit

Noms du produit	LUNA SENSATION LUNA XTEND
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BAYER SAS Département Homologation 16, rue Jean-Marie Leclair CS 90106, 69266 Lyon cedex 09 FRANCE
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	250 g/L - fluopyram 250 g/L - trifloxystrobine
Numéro d'intrant	2100084
Numéro d'AMM	2130152
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort le,

20 MAI 2019

Caroline SEMAILLE

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)